

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

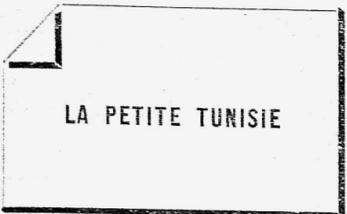
SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions page 10 fr (aligne) Echos 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.



Allons-nous vers un nouveau Djellaz?

Ce n'est pas sans une certaine stupeur que nous avons lu dans l'Action Tunisienne l'information suivante relative à l'enterrement du Commandant Omar Guellaty, qui nous a fortélement indisposé ainsi que nombre de nos compatriotes, surtout ceux d'Algérie, pays d'origine du Commandant, qui était ou demeurait un fidèle et dévoué musulman :

EST-CE UNE PROVOCATION ?

Un naturalisé français, Omar Guellaty, a été enterré au Djellaz. L'opération a été faite d'une façon presque clandestine. Décédé le samedi matin de très bonne heure, il aurait été transporté le même jour au Belvédère au Djellaz sur une camionnette, à 14 heures, sans aucun cortège.

Des protestations véhémentes nous sont parvenues après coup. Nous avons essayé de calmer les inquiétudes et les colères en montrant qu'il s'agissait d'un fait isolé qui ne doit plus se renouveler, si le peuple sait se montrer vigilant.

La responsabilité des autorités municipales est nettement engagée. Si, en haut lieu, on cherche le grabuge, on l'aura. Si on veut remettre ça, nous sommes prêts.

Heureusement qu'il existe au sein de la Ligue des Musulmans Français un noyau de plus en plus important qui a été touché par la grâce. Ils sont décidés à exiger leur réintégration pure et simple dans la nationalité tunisienne, seule façon de retrouver leur qualité de Musulmans.

Mais nos confrères de l'Action ne s'arrêtent pas à cette petite infamie, ils vont plus loin dans leur campagne antitunisienne dans le numéro suivant que le Résident Général aura à cœur d'arrêter, non pas comme M. Perronnet par l'envoi de Bordj-Leban, mais par un rappel sérieux à l'ordre, car nous n'admettons pas les internements sans jugement.

Le numéro du 1^{er} janvier serait à reproduire en entier pour l'édification de nos lecteurs et du public.

Dans l'équipe du néo-destour il y a les modérés, comme le docteur Matri, qui demandent des choses justes, et les exaltés, les excités, qui vont trop loin et trop fort et qu'on ne peut laisser continuer dans cette voie qui pourrait mener des désastres sérieux qu'il vaut mieux prévenir.

D'autre part, dans le même numéro, des naturalisés français demandent leur retour à leur nationalité première parce qu'ils croient avoir perdu leur croyance musulmane.

Ce sont des stupides, car les musulmans algériens aspirent tous à la nationalité française et, en ce moment même, le Ministère vient de déposer un projet de loi en ce sens. M. Viollette, ancien Gouverneur Général d'Algérie et actuellement Ministre d'Etat, accordant la nationalité française à certaines classes de la société musulmane algérienne.

Au surplus, il n'y a pas besoin de faire tant d'histoires : que ceux qui veulent redevenir sujets tunisiens aient qu'à prendre une feuille de papier timbré et ils expédieront leur désir et le faire parvenir au Ministère de la Justice, Guide des Secours, et l'affaire sera vite réglée, car la France ne tient pas à avoir des naturalisés bessif.

Mais, pour Dieu, qu'on fasse cesser cette campagne qui n'a d'autre but

Les semeurs de discorde

L'Espagne est en feu, partout la ruine et l'incendie; la guerre civile a couvert de sang les cités, des haines féroces séparent les hommes d'un même pays et tout cela parce que, savamment, des professionnels de la politique ont exploité tous les bas sentiments, fait luire toutes les espérances, attisé toutes les colères, aussi bien sous de vagues prétextes patriotiques qu'en vue de la réalisation des plus inaccessibles utopies.

Ici on a dressé les fureurs populaires contre les prêtres, les moines, les officiers, les bourgeois; là, on a englobé dans un même mépris la classe ouvrière tout entière dont on a mitraillé les faubourgs.

Celui qui sème le vent récolte la tempête, et, cette fois, la tempête, nous l'avons, en Espagne du moins, en attendant que par les mêmes méthodes, des combats en champs clos aient aussi pour théâtre le sol de France.

Il serait temps de songer que le meilleur moyen de sauver notre pays est de chercher tout ce qui unit, de faire soigneusement tout ce qui divise, mais la chose la plus ignoble est de tourner en dérision les efforts charitables, les œuvres secourables, sous prétexte que l'aumône est dégradante autant pour celui qui la fait que pour celui qui la reçoit.

« Faites-moi l'aumône d'un baiser », disait-on, au temps jadis. L'aumône n'a donc pas, pour toute chose, le même sens péjoratif, et la charité n'est avilissante que s'il plaît de la prendre en mauvaise part.

Il est vrai que parfois on est bien obligé de sourire quand certains parvenus parlent de leurs générosités, mais ce sont là de rares exceptions et il est criminel d'exploiter quelques maladresses pour dresser l'ouvrier contre son patron.

La vie est faite de concessions réciproques, on doit pardonner beaucoup à ceux qui péchent, mais il faut être sévère à l'égard de ceux qui exploitent la misère des temps pour souffler la révolte. La révolte, c'est le prélude de la révolution; voulons-nous oui ou non la révolution ? Nous venons d'évoquer le cortège qui accompagne cette horrible mégère, cent fois plus redoutable que sa fidèle compagne, la guerre.

La situation est d'autant plus grave que nous sommes engagés dans une impasse extra-légale dont il sera difficile de sortir. Les conventions qui ordinairement font la loi des parties ne sont plus intangibles, le pouvoir législatif s'arroge le droit de les modifier ou, ce qui est plus grave, de les faire arbitrer.

Il faut souhaiter beaucoup de plaisir aux arbitres, à supposer même qu'ils soient en quelque sorte de purs esprits dégagés de toute passion, libres, vertueux et justes.

Ce qui manque, en réalité, c'est le cri de séparation ces grains merveilleux, ces perles rares perdues dans l'immense moisson des egoïsmes, des intérêts et des fanatismes.

Il ne faut pas connaître l'âme humaine pour croire qu'un arbitre, que des arbitres se mettront bénévolement à la disposition des foules pour décider en toute impartialité.

L'arbitre ne peut être qu'un dictateur un roi ou un empereur, dont la sentence, bonne ou mauvaise, du reste, est acceptée parce qu'il a pour lui la force. Il est triste de constater que le véritable arbitre de la République, le Parlement, a failli à son rôle en laissant se généraliser des conflits qui ouvrent le champ à tous les semeurs de discorde.

CIVIS.

Pour venir en aide aux mesquines qui meurent littéralement de faim

Lorsque le Président de la République, M. Doumergue, vint en Tunisie, il y a six ou sept ans, nous étions assez démunis d'argent; il le savait; aussi promit-il que la Métropole nous viendrait en aide en nous envoyant dix millions de francs Bonnet. La demande avait été faite par M. de Warem, alors député.

Devant l'effet désastreux de cette non-que de nuire à notre pays, et ça, nous ne le voulons pas, malgré les sympathies que nous n'avons cessé de manifester à l'égard des tunisiens depuis la parution de notre journal.

Paul LUX.

elle et des réflexions plutôt pénibles dont elle fut l'objet, MM. les députés Lambert, Hérad et A. Marie, qui se trouvaient parmi nous, adressèrent à MM. Malcy, Herriot et Daladier, le télégramme suivant :

« Sur demande pressante des radicaux de Tunisie, prière d'insister auprès de vos collègues de la Commission des Finances pour le vote immédiat du projet gouvernemental prévoyant un crédit de dix millions pour les œuvres d'assistance indigènes à l'occasion du cinquantiennaire. »

Nous étions donc dans le vrai, quand notre information a paru et il a fallu la pressante démarche des trois députés pour faire voter le crédit qui n'a jamais été versé dans les caisses du protectorat.

Aujourd'hui, avec le franc Aurial, ces dix millions ne représentent pas grand-chose, et cependant nous les accepterions avec joie pour secourir les innombrables mesquines qui meurent de faim le long des routes de certains caïdats où ils ne trouvent nulle embauche.

L. de P.

S. E. Ben Ghabrit et l'Abbé Lambert au Club du Faubourg

Il y a quelques jours se réunissait une brillante assistance où l'élément féminin était peut-être le plus nombreux parce que le programme annonçait une discussion sur la polygamie sentimentale, sujet d'un livre de S. E. Ben Ghabrit.

L'abbé Lambert, le docteur Vacher, Mme Régina Camier, etc., prirent part à la discussion.

S. E. Ben Ghabrit nous apprit cette chose intéressante et peu connue : dans certaines familles musulmanes, plus nombreuses qu'on ne le imagine, l'homme n'a qu'une seule épouse; il peut être iniquement légalement dans l'acte de mariage que s'il vient à lui adjoindre une ou plusieurs co-adjutrices, le divorce sera immédiatement accordé à la femme pour ce seul fait.

L'abbé Lambert intervint pour défendre la morale et la famille, combattit la polygamie, la femme ayant besoin de l'exclusivité de l'affection de l'homme qu'elle aime.

Différents orateurs, notamment des femmes, intervinrent dans le débat et finalement la monogamie réunit le plus grand nombre des suffrages.

Les vœux du Néo-Destour

Voici la résolution du Conseil National du Néo-Destour, telle qu'elle a été remise à M. Guillon, Résident général, et télégraphiée au président du Conseil et au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères :

Le Conseil National,

Demande qu'il y ait lieu de procéder d'urgence aux réformes économiques et politiques suivantes :

- Au point de vue économique et social : La suppression du tiers colonial et des indemnités abusives; Le développement des budgets de l'Instruction, de l'assistance et de l'hygiène en proportion des besoins du pays; Le retour à une conception plus saine de l'Instruction rejetant par là le projet actuel de l'enseignement au rabais; l'extension de l'enseignement libre; L'augmentation des prêts de semence octroyés aux agriculteurs;

La précision de l'assiette des impôts et des modes de perception en vue d'éviter toutes exactions et tracasseries inutiles à l'égard des contribuables; La protection du commerce et de l'artisanat;

L'institution d'un fonds de chômage. Au point de vue politique et administratif :

L'octroi au peuple tunisien de garanties législatives et budgétaires destinées à lui permettre de participer d'une manière effective à l'élaboration du budget et des lois qui le régissent et la gestion des affaires publiques;

L'épuration des hauts cadres administratifs et de ceux des autorités locales. Formule l'espoir que le Gouvernement de Front populaire envoie en Tunisie la Commission d'enquête promise.

Lisez "EXCELSIOR" tous les jours

Prélèvements exceptionnels sur l'or

Le Gouverneur Général de l'Algérie rappelle aux intéressés qu'un décret du 26 octobre 1936, complété par un arrêté gubernatorial du 14 novembre suivant, a fixé les conditions d'application en Algérie de certaines dispositions de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936. Aux termes de cette réglementation, les personnes qui n'ont pas, avant le 1^{er} décembre 1936, cédé à la Banque de l'Algérie les lingots, barres ou monnaies d'or qu'elles possédaient à la date du 26 septembre 1936, auront à verser au Trésor, à titre de prélèvement exceptionnel, une somme égale à l'augmentation de la valeur des quantités d'or fin contenues dans ces lingots, barres ou monnaies.

Declarations. — En vue de l'assiette de ce prélèvement — qui sera établi et recouvré comme en matière de contributions directes, c'est-à-dire par voie de rôles nominatifs avec délivrance d'avertissements individuels — les intéressés devront, avant le 16 décembre 1936, souscrire une déclaration dans les conditions indiquées ci-après :

Objets à déclarer. — Doivent faire l'objet d'une déclaration les lingots, barres ou monnaies d'or possédés à la date du 26 septembre 1936, quels que soient leurs poids, forme ou titre, à l'exclusion de l'or en fil, en feuilles ou en poudre et des ouvrages d'or ayant le caractère de pièces d'orfèvrerie, de bijouterie ou de joaillerie. Les monnaies d'or sont à déclarer, qu'elles soient françaises ou étrangères, qu'elles aient encore cours ou non.

Toutefois, sont dispensés de déclaration les personnes qui ne possédaient au 26 septembre 1936 qu'une quantité d'or fin en lingots, barres ou monnaies inférieure à 200 grammes.

Présentation des déclarations. — Aucune formule particulière n'est exigée pour la présentation des déclarations. Celles-ci doivent être signées par les intéressés et indiquer : 1^o les nom, prénoms et adresse du déclarant; 2^o la quantité d'or fin en lingots, barres ou monnaies possédée au 26 septembre 1936. Elles sont adressées ou remises au contrôleur des Contributions directes. Les indigènes résidant dans les douars sont autorisés à faire leur déclaration verbalement dans les bureaux de la mairie ou de la commune mixte.

Sanctions. — Tout défaut de déclaration ou toute déclaration incomplète entraînera l'application d'une amende égale à la valeur des quantités d'or non déclarées.

Renseignements complémentaires. — Les textes législatifs ou réglementaires concernant le prélèvement sur l'or ont été publiés au Journal Officiel de l'Algérie du 20 novembre 1936 (1^{re} partie). Ces textes contiennent des dispositions particulières visant notamment :

- la responsabilité personnelle des présidents, administrateurs-délégués et administrateurs-directeurs de sociétés;
- les obligations des sociétés qui n'ont pas leur siège social en Algérie, mais dont la majorité des capitaux est d'origine algérienne;
- les conditions dans lesquelles sont passibles du prélèvement les personnes de nationalité étrangère;

L'exonération prévue en faveur des personnes qui possèdent de l'or pour les besoins justifiés de leur profession, exonération qui doit être sollicitée par une demande spéciale jointe à la déclaration. Les intéressés pourront obtenir toutes précisions utiles au sujet de l'application des textes susvisés en s'adressant au contrôleur des Contributions directes ou à la direction départementale de ce service.

Echos et Nouvelles

A LA RESIDENCE GENERALE M. Robaglia, directeur du Cabinet civil du Résident Général, est rentré de France ces jours-ci et a repris ses hautes fonctions. Son absence avait été de trois semaines environ.

L'ARBRE DE NOEL A L'ECOLE DES FILLES INDIGENES DE BONE

Ce qu'on ne verra pas de longtemps en Tunisie et pour cause. Une des classes de l'école de la rue de Jémmapes bruissait comme une ruche le 24 décembre dernier, dit le « Réveil Bônois ». Songez : 160 élèves petites et grandes l'emplissaient... Le décor, avec

Aux Colonies, l'action contre les timbres-primés s'intensifie

Indiquons, tout d'abord, dit l'Informateur d'Oran, la victoire remportée au Maroc depuis le 24 juillet 1935. A cette date, un dahir de S. M. Chérifienne le Sultan a interdit dans tout le Maroc la délivrance de tous les timbres-primés. L'exposé des motifs très clair montrait le danger de ces vignettes et le trouble apporté par eux dans les transactions commerciales.

C'est maintenant le tour de la Tunisie de s'élever contre les timbres-primés. Nos confrères de Tunis : La Tunisie Française, La Petite Tunisie et Le Phare de Tunis ont entrepris à leur sujet de vives campagnes.

Voici la conclusion d'un récent article du Phare de Tunis :

« Mais il appartient au gouvernement de prendre ses responsabilités et de promulguer les textes libérateurs que tout le monde attend de lui. Ce qui a porté du tort au commerce marocain ne peut faire du bien à celui de la Tunisie, et les mesures protectrices reconnues nécessaires et urgentes au Maroc ne peuvent que profiter à nos commerçants tunisiens. Donc, vivement un décret beylical interdisant, d'une façon générale immédiate et permanente, le commerce des timbres-primés sur tout le territoire de la Régence. »

Mort de M. Maurice Crété

C'est avec une très vive peine que nous avons appris la mort du Commandant Crété, l'un des doyens de la colonie française, venu en Tunisie au début du protectorat, tout jeune comme lieutenant des Chasseurs d'Afrique, il estima qu'il avait mieux à faire que de mener la vie de garnison, aussi chercha-t-il la propriété qu'il désirait pour occuper son activité et la trouva dans cette magnifique plaine du Mornag où il planta sa tente et créa le beau domaine qui porte son nom et qui autrefois s'appelait « la Cébala du Mornag ». Notre ami, s'il l'avait désiré, aurait pu jouer un grand rôle politique, mais comme il avait horreur de celle-ci, il ne voulut jamais céder aux pressantes sollicitations dont il fut l'objet et se tint toujours à l'écart des complications politiques, aussi toute la population l'estimait avec juste raison. Il est arrivé par son travail et son intelligence, à créer le beau vignoble dont les vins sont réputés et estimés dans leur département d'origine, Seine et Marne, que nous connaissons bien pour y avoir exercé pendant quelques mois la fonction de secrétaire particulier du préfet.

Hélas ! aujourd'hui, il n'est plus, il laisse dans une mortelle douleur sa femme, ses fils, ses petits-enfants, toute une famille qui le pleure, ses amis dévoués auxquels nous nous joignons, et nous la prions de vouloir bien agréer nos sentiments émus et attristés et la grande part que nous prenons à leur vive douleur.

ses magnifiques tapis et tentures; il faut le dire, créait de suite l'ambiance.

L'aimable directrice, Mme Armerigo, entourée de ses dévouées collaboratrices, Mesdames Omari, Gamba, Milles Bouchet, Tapie, Di Baptista et Castan, recevait ses invités, parmi lesquels nous avons remarqué Mme Pantaloni, épouse du Maire.

Cette gentille fête débuta par un compliment récité par la jeune Djamilia Bassaid, des fleurs furent offertes aux invités et aux dévouées institutrices. Un phonographe, dissimulé, lance des airs de circonstance, tandis que la distribution commence; chaque élève reçoit un paquet contenant un cadeau et une enveloppe renfermant une somme d'argent.

Des chants alternaient avec la distribution, Quelle joie pour les petites musulmanes lorsque le Père Noël apparut devant un bel arbre décoré avec goût ! Au milieu de cette gaieté et malgré les fatigues d'un long voyage, il distribua des jouets à profusion.

Des fruits furent aussi distribués ainsi que des merveilles que Mme la Colonelle François avait confectionnées tout exprès.

Et c'est dans une atmosphère pleine de joie débordante que cette réunion se termina. Qu'il nous soit permis de féliciter Mme la directrice et ses collaboratrices pour cette fête de l'enfance.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE
A Paris, en 1932, sur 3.777 faillites et liquidations, 701 émanent de commerçants étrangers : c'est une proportion de 18,5 %. En 1930, sur 3.536 faillites et liquidations, 791 sont étrangères : c'est une proportion de 22,40 %.

Certains étrangers ont à leur actif jusqu'à six faillites successives.

Enfin, il y a un dernier danger non moins pressant : c'est le péril communisme. Si la banlieue a voté si rouge c'est parce que des quantités d'électeurs ne sont que des Français de fraîche date et ont tout à gagner, rien à perdre dans un bouleversement.

Ces gens-là sont capables de tout et se croient tout permis.

L'an dernier, on arrêta à Bordeaux un étranger, Alidji Botteri, entré clandestinement en France et qui avait frappé un fonctionnaire qui refusait de lui délivrer, sans papiers à l'appui, une carte d'identité. Pour sa défense, l'énergumène déclara cyniquement :

— Je suis communiste et suis chez moi dans n'importe quel pays. La guerre a voulu que mon lieu de naissance soit la Yougoslavie, mais je refuse cette nationalité. On doit me donner des papiers et m'allouer des secours de chômage d'autorité !

C'est dans cette masse d'étrangers indésirables que se recrute l'armée de la révolution. — *Les Nouvelles Économiques.*

LA TUNISIE A L'EXPOSITION DE 1937
La Section tunisienne est avec celle de l'Algérie une des plus pittoresquement aménagées.

A l'intérieur de la section les artistes tunisiens travailleront sous les yeux du public dans les échoppes réparties à l'entour de cours conçues et décorées suivant l'architecture de chacune de leurs régions originelles. Les produits de leur fabrication seront vendus par les soins du Commissariat.

La première des cours précitées, celle de Tozeur, se pare d'un assemblage fastueux de briques fines et longues, aux saillies variées, aux joints épais et creux, aux arêtes émoussées disposées de façon à réaliser des dessins géométriques influencés de l'art berbère.

Faisant suite à la cour de Tozeur se trouvent la cour de Stax et la cour tunisienne. Cette dernière dessert les locaux réservés à la partie officielle avec ses revêtements de faïence décorée, ses colonnes de marbre, ses moucharabieh, ses corniches en bois, ses teintes gaies, elle est une reconstitution de la cour de l'opulente maison bourgeoise tunisienne.

Une grande salle de 70 mètres carrés environ affectée aux arts proprement dits permettra aux artistes et aux écrivains de présenter leurs travaux de peinture, d'architecture, etc... ainsi que leurs ouvrages littéraires.

UN GRAND MAÎTRE DU CUMUL
L'empereur Jouhaux exerce-t-il, oui ou non, les fonctions suivantes (dont nous ne connaissons pas toutes les rémunérations) :

- Rédacteur leader du journal Le Peuple et de Vendredi;
- Secrétaire général de la C.G.T.;
- Vice-président de la Fédération syndicale internationale;
- Vice-président du Conseil national économique;
- Conseiller du gouvernement;
- Délégué « ouvrier » (sic) aux conférences internationales du travail;
- Délégué à la Société des Nations (soit 300.000 francs, plus 300 francs d'indemnité journalière destinée à couvrir les frais de déplacement);
- Membre de la commission des marchés des grands réseaux de chemins de fer : 10.000 francs;
- Membre de droit de la Section administrative du Conseil supérieur de la radio-diffusion;
- Membre actif (?) de la Commission nationale des grands travaux contre le chômage;
- Membre du Comité d'arbitrage prévu par la loi sur les ententes professionnelles;
- Régent de la Banque de France;
- Membre du Conseil d'administration de l'Office du Niger et du Comité d'action colonisatrice et du paysannat indigène (50 francs, 80 francs ou 120 francs par séance, plus remboursement des dépenses de transport. Arrêté du gouverneur général de l'A.O.F. du 21-12-32).

(L'Ami du Peuple du 16 décembre assure, d'autre part, que Jouhaux occupe des fonctions rémunérées au poste de la Tour Eiffel.)

Dès lors Jouhaux est-il un cumulard oui ou non, et travaille-t-il pour la gloire ou bien se fait-il grassement payer ? Nous serions curieux de recevoir un démenti à ce sujet.

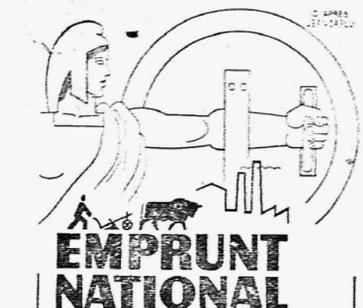
...Mais quand on pense que Jouhaux est membre de la Commission des marchés des grands réseaux où son incompetence est notoire et où l'auteur de ces lignes a eu l'honneur (?) de le contempler entre un général et un conseiller d'Etat, roupillant consciencieusement, on doit bien constater que le syndicalisme cégétiste nourrit bien son homme.

Bien entendu, si cette liste est incomplète ou inexacte, nous nous tenons à la disposition du camarade Jouhaux pour insérer ses explications ou rectifications. — RENÉ PICARD (Le Rail.)

LES CUMULS D'EMPLOIS
Le Président de la République signa un décret ayant trait : 1° cumul emplois

Abonnez-vous aux « Hommes du Jour » 25 francs par an

publiés et activité privée; 2° cumul emplois publics; 3° cumul rémunérations publiques; 4° centralisation rémunérations personnels services publics. Le décret prévoit pour application du texte une commission supérieure des cumuls dont la composition fut arrêtée.



EMPRUNT NATIONAL

PORTEURS D'OR ET DE BONS DU TRÉSOR

SOUSCRIVEZ
C'EST VOTRE DEVOIR
C'EST VOTRE INTÉRÊT

PRIME DE REMBOURSEMENT
40 FR. POUR 100 FR.
INTÉRÊT 3 1/2 % ET 4 %

MOBILISATION RAPIDE
TOUS LES PRIVILÈGES
FISCAUX ACCORDÉS
AUX FONDS D'ÉTAT

POUR LA RENAISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LA PAIX

BIBLIOGRAPHIE

- VIENT DE PARAÎTRE**
- MADAME DE SEVIGNE EN PROVENCE**
par Genès PRADÉ.
Un vol. in-8 cour., 224 pages : 15 fr.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).
- QUELQUES IMPRESSIONS DE GUERRE**
par le Dr Léon BAROS.
Un vol. in-8 cour., 128 pages : 8 fr.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).
- CHANSONS DE MA VIE**
par E. G. PERRIER.
Un volume in-8 cour., 192 pages. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris.
- SUR LES SOMMETS**
par Pauline BOUCHERON.
Un vol. in-8 cour., 192 pages, 10 fr.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).
- LA RONDE FLEURIE**
par Hélène MIGNON.
Un vol. in-8 cour., 128 pages, 8 fr.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).
- POUR LA PAIX DU MONDE**
par Jean FRANCK.
Un volume in-8 cour., 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).
- SA MAJESTÉ EROS**
par A.-L. LALLY.
Un volume in-8 cour., 192 pages, 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).

SCHILLER AVAIT RAISON
par H. DE VERSONNEX
Un volume in-8 cour., 224 pages, 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV).

La Loterie Nationale
LE TIRAGE DE LA 11^e TRANCHE

Le billet portant le numéro 951.534 gagne 3 millions de francs

Les billets ne se différenciant que par un chiffre du numéro ci-dessus gagnent chacun 30.000 francs.

Les 4 billets portant les numéros 964.074 — 679.492 — 075.752 — 1.077.917 gagnent un million de francs

Les billets ne se différenciant que par un chiffre des 4 numéros ci-dessus gagnent 10.000 francs.

Les six billets portant les numéros 135.176 — 375.392 — 063.378 — 799.297 — 841.110 — 1.193.144 gagnent 500.000 francs

Les billets ne se différenciant que par un chiffre des 6 numéros ci-dessus gagnent chacun 5.000 francs.

Les billets se terminant par 50.519 gagnent 100.000 francs.
81.729 gagnent 100.000 francs.
1.211 gagnent 50.000 francs.
091 gagnent 10.000 francs.
75 gagnent 5.000 francs.
68 gagnent 1.000 francs.
94 gagnent 500 francs.
8 gagnent 100 francs

AVIS
Vente Volontaire d'une Propriété Rurale

Le Directeur général des Finances agissant en qualité de mandataire de divers membres de la famille beylicale, en vertu de pouvoirs spéciaux, informe le public qu'il sera procédé le lundi 25 janvier 1937, à la Direction Générale des Finances, à l'adjudication d'une propriété rurale sise à Kélibia, caïdat de Naboul, connue sous le nom de « Henchir Ed-Dheroua » non immatriculée et comprenant 154 hectares environ entièrement cultivables avec quatre puits d'eau douce eau assez abondante.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction Générale des Finances Service des Impôts Fonciers et de la Comptabilité tunisienne, section des Affaires Beylicales.

Mise à prix : 300.000 francs.

apéritifs Licari

DEMANDEZ PARTOUT

Le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN et JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres - TUNIS

Grand Hôtel & G^o Hôtel de France
8, rue Léon Roches
TUNIS

Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

Plus que jamais
ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir ou comme placement....
l'acquisition la plus sûre....
est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamмам Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.40

LE CHAT NOIR
70°

EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

Placement Or

Sur terrain d'avant. Grand lotissement prévu pour un développement supérieur par lots de 100 à 125 m². Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger à Tunis — Tél. : 10.40

Raymond VALENSI
Ingénieur Architecte
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
11, Rue Al-Djazira, 11

PHARMACIE BLOCH
L. Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacie de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Licencié de l'École Supérieure d'Agric.

VÊTEMENTS
J. BELL

V. DARVAUX
reunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtement
Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insignes

VILLA DE L'ARCHET
SI-CERGIÈS LES VOIRONS
à 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève. Altitude 750 mètres. Séjour agréable.

La villa de l'Archet est renommée pour sa cuisine et sa bonne tenue.

Réduction pour long séjour.
Mme Vve DUCRET, propriétaire.

Hamмам-Lif
Etablissement Thermal Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Docteur Albert SARFATI
Médecin-Dentiste
Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains
Ponts, dents en Or, en Porcelaine
Appareils fixes et démontables
Extractions des dents sans douleurs
— Prix très Modérés —

Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun —

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisiné réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Appareils Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Achetez votre épicerie chez un épicier

AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis
et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succurs. à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis Agence A. Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Elba Ksour, Naboul, Djerba.

Escompte. Recouvrements. Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Office Français Immobilier & Commercial
(35 ANNÉE) « ASSURANCES » (35 ANNÉE)
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Compagnie de Navigation Mixte
SERVICE D'HIVER

Départs assurés par vapeur grand rapide EL BIAR

Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.
Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.

Départs de Marseille tous les lundis à 12 h. du matin
Arrivées à Tunis tous les mardis à 17 h.

Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.
Les Agents PEDELUPE & PIETRA

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Régis. de la Commerce à Tunis n° 992
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère
AGENCES EN TUNISIE :

Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse
ESCOMPTÉ ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Dépôts à vue et à échéance fixe
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Coils

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 réferences en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et Brevets A. NOBEL.
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1. Détonateurs, Meches de mines, 3 tissus goud rond — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Recompenses à plusieurs expositions et concours.
Médaille d'Or — Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille Vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
Agent général M. Gustave BESSIS,
1 bis, Rue Es-Sadikia — TUNIS — Téléphone : 04.79

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).
BUREAUX : 2 R. de Marseille — TUNIS — Téléph. : POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Bassin d'Hamмам-Lif).
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobilcil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Maison Paonessa, Artificier
Rue de Bretagne - TUNIS
Fabrique d'Artifices en tous genres
Entreprise générale des fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitaines, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE